



Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019 :

Autorisation de la signature d'une entente de principe et d'un bail emphytéotique

Le projet de l'école primaire alternative est bien parti. La Ville a procédé à la signature de l'acte d'acquisition du bâtiment situé au 1450, rue Saint-Jean (bâtiment à côté de l'école Chante-au-Vent). En lien avec cette acquisition, le conseil a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la Commission scolaire des Laurentides. Cette dernière procédera à l'aménagement des locaux et à l'entretien du bâtiment pour une période de 20 ans.

Nomination du maire suppléant

Le conseil a nommé monsieur le conseiller Roch Bédard comme maire suppléant.

Politique de disposition des biens meubles

Le conseil a adopté la *Politique de disposition des biens meubles*. Cette politique encadrera donc les employés municipaux dans la vente des biens qui appartiennent à la Ville.

Adjudication – programme de réfection routière

Le conseil a accordé un contrat de réfection majeure de routes à la compagnie *Pavage Multipro inc.* pour un montant de 1 096 695,53 \$. Les travaux consistent à refaire une partie de la rue Morin, y compris un ponceau qui passe sur cette rue.

Parallèlement au programme de réfection routière, la Ville a obtenu une subvention de 439 817 \$ pour les travaux à être réalisés sur les chemins des Ancêtres et du Lac-Pilon, ainsi que sur les montées du Lac-Renaud et Binette. Le contrat pour ces travaux a été octroyé l'an dernier.

Autorisation de dépenses – salle du conseil municipal

La salle du conseil municipal accueille également les séances de la Cour municipale de Sainte-Adèle. Afin de pourvoir aux besoins de la cour, des modifications seront apportées à la salle : réaménagement de la table du conseil et du juge, ajout de locaux pour les avocats et leurs clients, réfection des toilettes et modernisation générale de la salle. Le montant maximum autorisé par le conseil est de 150 000 \$ taxes nettes incluses. Les travaux devraient débuter en juin pour se terminer à temps pour la séance du conseil d'août 2019. Noter que les séances des mois de juin et juillet 2019 se tiendront à la Place des citoyens.



Conformité au schéma d'aménagement de la MRC

La MRC Les Pays-d'en-Haut a adopté un règlement qui modifie certains aspects du schéma d'aménagement révisé en ce qui concerne la protection et l'accès aux sentiers. Le conseil de ville, en conformité de la Loi, a adopté une résolution qui confirme que les règlements municipaux d'urbanisme respectent les orientations, les objectifs et les actions contenus dans le schéma.

Approbation d'un projet majeur – golf Chantecler

Le conseil a adopté la résolution qui approuve le plan majeur de lotissement du projet du golf Chantecler. Un projet de développement qui prévoit la construction d'approximativement 400 nouveaux immeubles, en plus de prévoir un réseau complet d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial. Le projet prévoit également la conservation d'un terrain de golf de 9 trous.

Désignation d'une stagiaire – fonctionnaire désignée

La Ville compte une stagiaire dans ses rangs au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Madame Emmanuelle Dumontier s'occupera principalement de l'environnement. Dans le cadre de ses fonctions, elle est nommée fonctionnaire désignée pour l'application de certains règlements. Cette stagiaire est rémunérée par la subvention « Je travaille pour ma ville », laquelle fait la promotion de la relève dans le milieu municipal.

Appropriation des sommes pour les remettre à certains organismes

Suite aux éditions 2016 et 2017 du Casino du maire, un somme de 14 519 \$ restait à être remise dans le cadre de la vocation de cet événement. Le conseil a donc autorisé l'appropriation d'un important montant recueilli lors de ces événements afin de les remettre à certains organismes. Ainsi, la Maison des jeunes recevra 10 000 \$ sur deux ans tandis que la Maison de la Famille recevra 1000 \$. Les autres organismes qui reçoivent un montant sont le Café l'Entre-Gens, Festivités au cœur des saisons ainsi que le Club la détente.

Acquisition de solution informatique en gestion des mesures d'urgence

Afin de mieux informer la population en situation d'urgence, le conseil a autorisé la signature de deux contrats permettant l'acquisition d'un système d'alerte à la population, lequel sera fourni par la compagnie Cauca. L'application mobile en gestion des mesures d'urgence en sécurité civile sera fournie par la compagnie StraTJ. La population sera prochainement informée de l'utilisation de ces solutions informatiques.



Citation de bâtiment – Théâtre Sainte-Adèle et Maison Olivier-Rolland

Conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, la Ville peut citer des immeubles qui sont sur son territoire afin de préserver des bâtiments qui font partie du patrimoine bâti de Sainte-Adèle. C'est à cette fin que le comité du patrimoine a recommandé au conseil d'adopter les règlements de citation suivants :

1) Règlement 1274 : citation du Théâtre Sainte-Adèle (1069, boulevard de Sainte-Adèle)

Les motifs retenus visent, entre autres, des valeurs historiques (sa situation géographique sur la rue principale), des valeurs d'authenticité (conservation de plusieurs caractéristiques d'origine) et des valeurs architecturales (qualité de composition classique des écoles, soit une volumétrie à plus de deux étages, une fenestration généreuse et symétrique, une entrée soulignée par une marquise, une ornementation dépouillée).

2) Règlement 1275 : citation de la maison Olivier-Rolland (1200, rue Saint-Jean)

Les motifs retenus visent, entre autres, des valeurs historiques (l'implantation de ce bâtiment sur la rue Saint-Jean (anciennement la rue de l'Église) – centrale au village de Mont-Rolland), des valeurs d'authenticité (très bonne condition de conservation) et des valeurs architecturales (éléments caractéristiques liés à son ornementation, ses ouvertures, ses frontons et ses toits en demi-croupe).

Une séance publique d'information se tiendra le 17 juillet 2019 à 19 h à la Place des citoyens